AVIS PUBLIC

Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles
Montréal

CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-042

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES–POINTE-AUX-TREMBLES (RCA09-Z01, TEL QUE MODIFIÉ) DONT L'OBJET CONCERNE DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX PISCINES RÉSIDENTIELLES

PRENEZ AVIS QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 2 février 2021, le premier projet de règlement numéro RCA09-Z01-042, lequel porte le titre ci-dessus mentionné.

QUE conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 2 octobre 2020, numéro 2020-074, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la *Loi sur santé publique* (RLRQ, c. S-2.2), le projet de règlement numéro RCA09-Z01-042 sera soumis à une procédure de consultation écrite **de quinze (15) jours** à partir la publication du présent avis.

QUE ce projet de règlement contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire,

QUE l'objet de ce projet de règlement vise à apporter des précisions et un encadrement réglementaire adéquat aux dispositions relatives à l'implantation et à la sécurité des bassins destinés à la baignade, notamment conformément à la Loi sur la sécurité des piscines résidentielles (chapitre S.3.1.02, a1).

Le projet de règlement vise l'ensemble du territoire de l'arrondissement, ainsi que les zones contiguës de l'arrondissement d'Anjou numéro C-101, P-102, P-601, I-201, I-205, I-206, I-207, I-208, I-221, R-201, P-201 et les zones contiguës de l'arrondissement de Montréal-Nord numéro R28-734, R28-737, R28-768, R28-769, R28-770, P4-763, I4-847, P5-842, I7-844 d, telles qu'identifiées au plan ci-contre, pourront éventuellement participer à une procédure d'approbation référendaire pour les dispositions du projet de règlement, si elles en manifestent le désir.

Le plan ci-dessous illustre les zones visées et les zones contiguës.

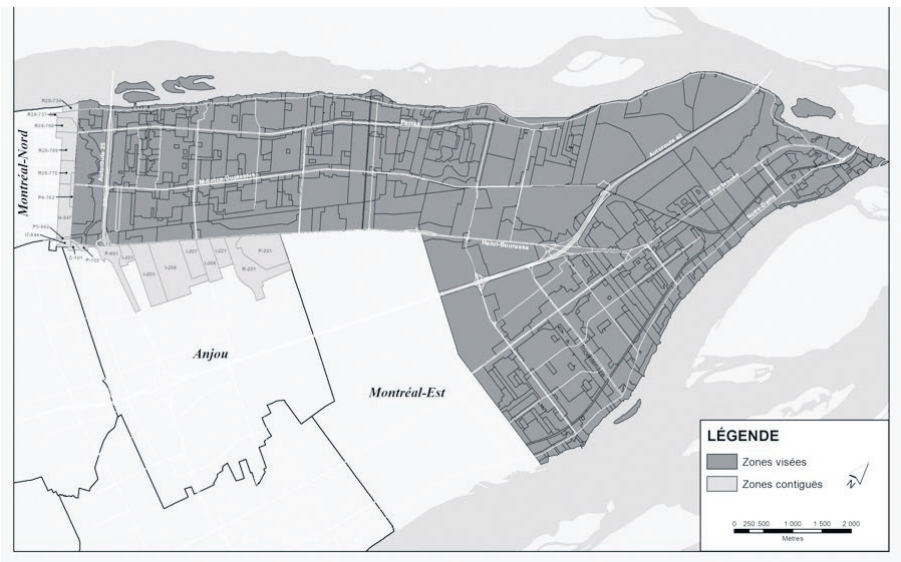

QUE les personnes, telles qu'identifiées au plan ci-contre, peuvent participer à une procédure de consultation écrite en se rendant sur le site Web de l'arrondissement montreal.ca/riviere-des-prairies-pointe-aux-trembles, **dès le 11 février 2021** pour prendre connaissance du projet de règlement, du plan ci-contre et d'une présentation relative aux changements apportés par ce projet de règlement.

Ils pourront également par la suite, s'ils en manifestent le désir, transmettre leurs questions et/ou commentaires soit par courriel à l'adresse suivante : elias.atallah@montreal.ca, ou par la poste à l'adresse suivante :

Consultation publique – Projet de règlement RCA09-Z01-042
À l'attention de Monsieur Élias Atallah
12090, Rue Notre Dame-Est
Montréal (Québec), H1B 2Z1

QUE les questions et/ou commentaires des citoyens doivent être reçus (par courriel ou par la poste) **au plus tard le 26 février 2021 à minuit, heure de l'Est.**

Fait à Montréal, le 10 février 2021.

La secrétaire d'arrondissement substitut
Julie Boisvert

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : montreal.ca/riviere-des-prairies-pointe-aux-trembles

>4034943.1